Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 059-215900176-20211210-DE21138-DE

Armentières
La métamorphose

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 10 décembre 2021
Convocation du : 3 décembre 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le dix décembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme LEROUX Mme DE PARIS, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. LANDLER, M. PLOUY, Mme HALOS

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. DERONNE et M. QUESTE, M. BLACTOT et Mme MARZAK-AFFAOUI, M. AIT EL HAJ et Mme PRINGUEZ, Mme LERNER-BERTRAND et Mme TANGHE, M. PICKEU et M. VANNESTE, M. CATTOIRE et Mme CASIER, M. DEBUISSON et M. BRUNET, M. BAILLEUL et Mme NAEYE, Mme DELANNOY-CUISINIER et Mme DELESTREZ, M. DERUYTER et Mme BAURANCE, M. VANGAEVEREN et M. BAILLON, M. TISON ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESEBROECK, Mme COBBAERT, Mme DE PARIS, Mme DUBREU, M. MARIE, Mme GUSTIN, M. MERTEN, M. MONPAYS, Mme LEROUX, M. PLOUY, M. LANDLER, Mme HALOS conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DUBREU

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 059-215900176-20211210-DE21138-DE

DE21.138

FINANCES

SUBVENTION SUPÉRIEURE A 23 000 € - EXERCICE 2021 CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE - SOLDE

Autorisation - Approbation

Une demande de subvention de fonctionnement a été présentée par le Club de Loisirs Léo Lagrange pour l'année 2021.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée.

Selon la délibération DE21.032 du 14 avril 2021, qui prévoyait de verser 75 % du montant de la subvention 2020, l'association Club de Loisirs Léo Lagrange a déjà reçu 170 393 € pour l'année 2021.

Il était ensuite prévu que Monsieur le Maire reçoive l'association afin d'évoquer le versement du solde de 25 % restant.

L'association a ainsi été reçue par Monsieur le Maire, et le Président a pu détailler les activités maintenues ou mises en place durant la période Covid afin de maintenir le lien avec les adhérents et ainsi éviter tout isolement.

Il a donc été décidé d'un commun accord de verser le solde de 25 % à l'association, soit 56 797 €.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le versement suivant :

Nature Fonction	Nom de l'association	Montant Perçu 2020	Montant voté au BP 2021	Solde déjà perçu 2021	Solde proposé 2021	Montant total 2021
6574/40	Club de Loisirs Léo Lagrange	**227 190 €**	**170 393 €**	**170 393 €**	**56 797 €**	**227 190 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le versement ci-dessus proposé qui sera versé en décembre 2021.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Jean-Louis MERTEN n'a pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille